

## IMPACT DES DISPOSITIFS DE MICRO-ENTREPRISE SUR L'EMPLOI EN ALGERIE

ABDERRAHIM Nacéra<sup>1</sup>

### RESUME :

L'objet de cet article est de présenter dans le cadre de la politique active de l'emploi, le bilan et les résultats des actions réalisées, dans l'appui au développement de l'entrepreneuriat : le dispositif de micro-entreprise, géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

Le chômage, en Algérie touche principalement les jeunes : en 2011, le taux de chômage des adultes (25 ans et plus) est de 7.2%<sup>2</sup>, alors que celui des jeunes est 22.4%<sup>3</sup>, avec une forte disparité par sexe (19.1% auprès des hommes et 38.1% chez les femmes). Par ailleurs on relève un chômage qui touche davantage les universitaires et plus particulièrement les diplômés : alors que le taux de chômage, parmi la population n'ayant aucun diplôme est estimé à 8.2%, celui des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 16.1%<sup>4</sup>.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, la nouvelle politique de promotion de l'emploi, adopté en 2008, s'inscrit dans une approche économique globale de traitement du chômage, à travers l'encouragement à l'investissement dans les secteurs productifs générateurs d'emplois et l'encouragement à la production nationale. Le dispositif de micro-entreprise contribue à la création des emplois durables, qui peut être une solution, pour réduire les emplois précaires engendrés par le dispositif d'aide à l'insertion sociale.

**Mots clefs :** Chômage des jeunes, dispositif de micro-entreprise, emploi durable

### INTRODUCTION :

La création d'emplois est un des objectifs stratégiques constants de la politique nationale de développement, aux côtés de la croissance et la consolidation du cadre macroéconomique.

On assiste, en Algérie, à un chômage juvénile : en 2011, le taux de chômage des adultes (25 ans et plus) est de 7.2%<sup>5</sup>, alors que celui des jeunes est de 22.4%<sup>6</sup>, avec une forte disparité par sexe (19.1% auprès des hommes et 38.1% chez les femmes). Les résultats de l'enquête établie par l'ONS montrent que le chômage touche davantage les universitaires et plus particulièrement les diplômés : alors que le taux de chômage est de 8.2% auprès de la population n'ayant aucun diplôme, 12.4% auprès des diplômés des instituts et écoles de la formation professionnelle et celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 16.1%<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Maitre assistante classe A à l'ENSSEA

<sup>2</sup> ONS (juillet 2012), « Enquête auprès des ménages 2011 », Collections statistiques n°173, Série S : Statistiques sociales, p.13

<sup>3</sup> Idem que 1

<sup>4</sup> Idem que 1, le taux de chômage a baissé de manière significative par rapport à 2010, où il s'établissait à 21.4%

<sup>5</sup> ONS (juillet 2012), « Enquête auprès des ménages 2011 », Collections statistiques n°173, Série S : Statistiques sociales, p.13

<sup>6</sup> Idem que 1

<sup>7</sup> Idem que 1, le taux de chômage a baissé de manière significative par rapport à 2010, où il s'établissait à 21.4%

Pour lutter contre le chômage en général et celui des jeunes en particulier, la nouvelle politique de promotion de l'emploi adoptée en 2008, s'inscrit dans une approche économique globale de traitement du chômage, à travers l'encouragement à l'investissement dans les secteurs productifs générateurs d'emplois et l'encouragement à la production nationale.

Le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, dans le cadre de la politique active de l'emploi, comporte sept (07) axes principaux :

- L'appui à l'investissement dans le secteur économique créateur d'emploi ;
- La promotion de la formation qualifiante en vue de faciliter l'insertion dans le monde du travail ;
- La promotion d'une politique d'incitation en direction des entreprises ;
- La promotion de l'emploi des jeunes qui comporte deux volets :
  - ✓ L'appui au développement de l'entrepreneuriat ;
  - ✓ L'appui à la promotion de l'emploi salarié ;
- L'amélioration et la modernisation de la gestion du marché du travail ;
- Le suivi, le contrôle et l'évaluation des mécanismes de gestion du marché du travail ;
- La création et la mise en place des mécanismes de coordination intersectorielle.

Dans notre étude, nous nous intéressons, à la promotion de l'emploi et plus particulièrement au volet « L'appui au développement de l'entrepreneuriat ». Nous allons dans un premier lieu présenter l'entrepreneuriat comme moyen de lutte contre le chômage. Nous aborderons ensuite la question du financement du dispositif de création d'activités puis nous présenterons le bilan de ce dispositif mettant en évidence les résultats obtenus et les insuffisances. Nous terminerons notre travail par une conclusion générale contenant des recommandations pour une meilleure prise en charge du chômage.

## **I. ENTREPRENARIAT EN ALGERIE**

### **1. L'entrepreneuriat : lutte contre le chômage endémique**

L'entrepreneuriat est de plus en plus mis en avant comme alternative crédible au soutien de l'emploi salarié, dans la lutte contre le chômage endémique, au niveau international<sup>8</sup>.

De nombreux auteurs avancent que le processus entrepreneurial se caractérise par la capacité à découvrir des opportunités inédites en explorant de nombreuses pistes (BINKS, STARKEY et MAHON, 2006)<sup>9</sup>. Il s'agit pour l'entrepreneur de développer sa capacité à rester ouvert à l'imprévu et à procéder par opportunité.

Selon BRUYAT (1993) et FAYOLLE (2004), la création d'entreprise fait l'objet d'une demande sociale de différents acteurs : les citoyens, les Etats et les collectivités locales, les différents organismes financiers, les créateurs d'entreprise, etc. Ainsi la création d'entreprise est une solution visant à renforcer le tissu économique et social des territoires<sup>10</sup>. Les entreprises contribuent à la création d'emplois et de valeurs économiques, sur les territoires.

---

<sup>8</sup> Rosa AKNINE SOUIDI (2013), « Diffusion de l'esprit d'entreprise à l'aide des dispositifs de soutien aux jeunes entrepreneurs », p.5

<sup>9</sup> P.XAVIER, A.BURRET (janvier 2013), « De nouveaux dispositifs accompagnant la création d'entreprise : les espaces de travail collaboratif », p.2

<sup>10</sup> Idem que 8, p.20

## 2. L'entreprenariat en Algérie :

D'importantes décisions ont été prises lors du conseil des ministres du 22 février 2011, en matière d'encouragement au développement de la micro-entreprise, voir encadré 1 :

### Encadré 1 :

Ces décisions, consacrées au niveau de la loi de finances complémentaire 2011, portent sur :

- Une réduction de l'apport personnel au titre du financement de l'investissement (ramené de 5% à 10% pour les investissements ne dépassant pas 5 millions DA, et de 10% à 2% pour les investissements allant jusqu'à 10 millions DA) ;
- L'élargissement du seuil maximum de bonification des taux d'intérêts sur le crédit bancaire (à savoir 80% au Nord et 95% au Sud et dans les Hauts-Plateaux) aux activités dans le bâtiment, travaux publics et l'hydraulique (BTPH) et l'industrie de transformation ;
- L'extension des périodes de différé à une année sur le remboursement des intérêts et à 03 années sur le paiement du principal du crédit bancaire ;
- L'octroi, si nécessaire, d'un crédit supplémentaire sans intérêt de 500000 DA pour la location du local destiné à l'activité, ou pour l'acquisition d'un véhicule aménagé en atelier, lorsqu'il s'agit d'une activité professionnelle par les diplômés de la formation professionnelle ;
- Octroi, si nécessaire, d'un crédit supplémentaire et sans intérêt de 1 million DA pour la location d'un local destiné à servir de cabinet médical, d'architecte, d'avocat ou autre, partagé un minimum de deux diplômés universitaires ;
- L'instauration d'une période de trois années durant laquelle la micro-entreprise évoluera graduellement vers une fiscalisation totale, à l'issue de la période d'exonération ;
- La réservation d'un quota de contrats publics locaux aux micro-entreprises.

Source : MEAP, « 2<sup>ème</sup> Rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'action national, en matière de gouvernance », juillet 2012, p.235-236

## 3. Organismes de soutien à la micro-entreprise, en Algérie

On va présenter deux dispositifs de micro-entreprise qui sont opérationnels, il s'agit :

- Dispositif Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), créé en 1997, destiné aux jeunes promoteurs âgés de 19 à 35 ans (40 ans pour le gérant lorsque le projet génère 03 emplois au total) dont le seuil de l'investissement est fixé à 10000000 DA ;
- Dispositif géré par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), créé en 2004, destiné aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans, désireux de créer une micro-entreprise et dont le montant de l'investissement est à 5000000 DA et depuis 2010 ce dispositif est élargi à la population âgée de 30 à 50 ans, le montant maximum d'investissement passe de 5 à 10 millions de dinars algériens avec la possibilité d'extension des capacités de production des entreprises existantes.

## II. LE FINANCEMENT DES DISPOSITIFS DE CREATION D'ACTIVITE

Le programme public de développement économique et social pour la période 2010-2014, adopté par le conseil des ministres le 24 mai 2010, a prévu une enveloppe financière de 80 milliards<sup>11</sup> de DA

---

<sup>11</sup> Programme de développement quinquennal 2010-2014, publié le 06/01/2013, p.13 (document du ministère du travail, de l'emploi et la sécurité sociale)

en soutien à la création de micro-entreprise et de micro-activités. Le tableau n°1 nous donne le budget consacré aux jeunes bénéficiaires du dispositif de micro-entreprise, pour l'année 2008, 2009 et 2011 :

**Tableau n° 1: Budget pour les jeunes promoteurs désirant créer leurs propres micro-entreprises**

Année	2008	2009	2011
Budget pour créer des micro-entreprises	5500	16600	47000
en millions de dinars algériens			

Source : A partir des données disponibles sur MAEP<sup>12</sup>

Nous voyant bien que les efforts de l'Etat en faveur de l'emploi des jeunes se sont traduits par une évolution significative des dépenses publiques dans le cadre des dispositifs de soutien à l'emploi : s'agissant du soutien à la création d'activité au profit des jeunes promoteurs désirant créer leurs propres micro-entreprises, le budget a connu une évolution significative passant de 5.5 milliards DA en 2008, à 16.6 milliards DA en 2009 et 47 milliards DA en 2011.

Par ailleurs, la CNAC<sup>13</sup> a financé, sur ses ressources propres, sous forme de prêts non rémunérés (PNR), 2,5 milliards DA en 2009 et près de 7 milliards DA sur la période (2004-2009), dans le cadre du dispositif 30 – 50 ans.

### III. Bilan du dispositif de la micro-entreprise, en Algérie

#### 1. Résultats obtenus du dispositif de la micro-entreprise :

##### 1.1) Bilan de création d'emplois par la micro-entreprise total (ANSEJ et CNAC), sur la période [1999 – 2012] :

Les résultats enregistrés en matière de promotion de la micro-activité se sont traduits par une amélioration sensible des performances des deux organismes en charge de la promotion de la micro-entreprise à savoir l'ANSEJ et CNAC, voir le tableau n°2.

**Tableau n°2 : Evolution des emplois créés par les micro-entreprises ANSEJ et CNAC**

Année	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois créés
[1999-2007]	86670	239944
Juillet 2008	6643	16492
2009	28836	75572
2010	30106	75936
2011	61111	128357
2012	100613	188328

Source : La promotion de l'emploi des jeunes<sup>14</sup>, pour les années [1999-2007] et juillet 2008 ; 2<sup>ème</sup> Rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance<sup>15</sup> pour les années 2009-2011 et Activité d'intermédiation<sup>16</sup>, pour l'année 2012

<sup>12</sup> MAEP, « 2<sup>ème</sup> Rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance », juillet 2012, p.240

<sup>13</sup> Idem que 11

<sup>14</sup> La promotion de l'emploi des jeunes, p.5 (document du ministère du travail, de l'emploi et sécurité sociale, disponible sur son site internet

Nous constatons que le nombre de projets financés et d'emplois créés sont en croissance : au juillet 2008, le nombre de projets financés est de 6643, pour atteindre 100613 projets en 2012 ; concernant les emplois créés : le nombre d'emplois créés est de 16492, au juillet 2008, ce nombre augmente et devient 188328 emplois en 2012. De plus on remarque que pour la période [1999-2007] et juillet 2008, un projet financé contribue à réaliser 03 emplois, mais pour la période [2009-2012], on a 02 emplois créés par projet.

On va maintenant s'intéresser au bilan de création d'emplois par chaque dispositif

### **1.2) Bilan de création d'emplois de la micro-entreprise ANSEJ, sur la période [1999-2012]**

Les résultats enregistrés, voir le tableau n°3

**Tableau n°3 : Evolution des emplois créés par la micro-entreprise ANSEJ**

Année	Nombre d'emplois créés
[1999-2007]	219187
Juillet 2008	14094
2010	60132
2011	92404
2012	129203

Source : même source que le tableau n°1

On remarque une augmentation du nombre d'emplois créés à travers la micro-entreprise ANSEJ, en effet : au juillet 2008, le nombre d'emplois créés est de 14094, pour atteindre, en 2012, 129203 emplois. En 2011, le nombre d'emplois créés est de 92404, pour devenir, en 2012, 129203 emplois, soit une augmentation de 39.82%.

### **1.3) Bilan de création d'emplois par la micro-entreprise CNAC, sur la période [2005-2012]**

Les résultats enregistrés, voir le tableau n°4

**Tableau n°4 : Evolution des emplois créés par la micro-entreprise CNA**

Année	Nombre d'emplois créés
[2005-2007]	20757
Juillet 2008	2395
2010	15804
2011	35953
2012	59125

Source : même source que le tableau n°1

---

<sup>15</sup> MAEP, « 2<sup>ème</sup> Rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance », juillet 2012, p.236

<sup>16</sup> « Activité d'intermédiation », Indicateur Emploi site web, 21 juillet 2013, p.5 (document du ministère du travail, de l'emploi et la sécurité sociale disponible sur son site internet)

On voit bien que le nombre d'emplois créés par la micro-entreprise est croissant : au juillet 2008, le nombre d'emplois créés est 2395, pour atteindre, en 2012, 59125 emplois créés. En 2011, le nombre d'emplois créés est 35953, pour devenir, en 2012, 59125 emplois créés, soit une augmentation de 64.45%.

En comparant le tableau n°3 et n°4, on constate la micro-entreprise ANSEJ contribue à créer un plus grand nombre d'emplois que celle de CNAC. De plus les emplois créés sont durables. D'après le tableau n°1, à partir de 2011, on a approximativement 02 emplois créés par projet, ce qui donne une lueur d'espoir, pour réduire le taux de chômage et particulièrement celui des jeunes diplômés, à travers la micro-entreprise, aussi réduire le nombre des emplois précaires engendrés par le dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS).

## **2. Les insuffisances du dispositif de micro-entreprise :**

Selon DUPLAT (2005), plus de la moitié des entreprises créées n'existent plus après cinq ans<sup>17</sup>, pour les dispositifs de micro-entreprise en Algérie, selon certaines sources, plus de 50% des projets sont abandonnés, après avoir bénéficié des avantages accordés et les nombreux litiges, auprès des banques, de non remboursement l'attestent<sup>18</sup>. De nombreux PMI/PME<sup>19</sup> qui constituent plus de 90% du tissu productif algérien sont en difficultés (bureaucratie, système financier détérioré, concurrence de la sphère informelle, etc..), il convient de se demander si ces jeunes promoteurs ont la qualification et surtout l'expérience nécessaire, pour manager les projets, à l'instar de ce qui se passe partout dans le monde, diriger une entreprise, dans un cadre concurrentiel, afin d'avoir des prix/coûts compétitifs.

## **CONCLUSION**

Le dispositif micro-entreprise (ANSEJ et CNAC) a contribué à la création, en 2012, de 188328 emplois durables, sur 100613 projets financés. Un projet réalisé, dans ce cadre, favorise approximativement la création de 02 emplois durables, ce qui donne une lueur d'espoir, pour réduire le taux de chômage et particulièrement celui des jeunes diplômés, à travers la micro-entreprise, aussi réduire le nombre des emplois précaires engendrés par le dispositif d'aide à l'insertion sociale (DAIS). De plus ce qui a été fait a favorisé l'insertion professionnelle et renforcé l'employabilité de jeunes chômeurs qui étaient marginalisés et frustrés tant matériellement que moralement.

Cette politique active de l'emploi, à travers la micro-entreprise, a des chances de perdurer si les secteurs producteurs de richesse, à l'instar de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme, se développent rapidement et créent des emplois permanents. C'est l'économie créatrice de richesse qui garante de la mise en œuvre d'une politique efficace de lutte contre le chômage. Pour une meilleure prise en charge du chômage, nous proposons les recommandations et les perspectives suivantes :

### **• Les recommandations**

L'efficacité des différents dispositifs de promotion de l'emploi serait plus grande, avec la mise en place d'un mécanisme externe, chargé de suivi et de l'évaluation, de manière régulière, des différentes étapes du processus. A partir des enseignements tirés de l'application des mécanismes de soutien à l'emploi, de cerner avec plus de rigueur la problématique du chômage, dans toutes ses dimensions en combinant judicieusement les aspects théoriques et pratiques, afin d'accroître l'efficacité des actions engagées. Cernant l'aspect macroéconomique global, il existe une loi universelle : le taux d'emploi est fonction du taux de croissance et des structures des taux de productivité relevant des entreprises

---

<sup>17</sup> Idem que 8, p.21

<sup>18</sup> Abderrahmane MEBTOUL (2011), « la politique de l'emploi du gouvernement risque de créer des tensions sociales à terme », voir le site : [www.algerie-focus.com](http://www.algerie-focus.com)

<sup>19</sup> Idem que 17

compétitives et l'on ne crée pas des emplois par des décisions administratives. Il y a lieu d'évaluer l'impact des dépenses publiques sur le taux de croissance, le taux de chômage et le pouvoir d'achat des citoyens. Mettre fin au favoritisme, il ne suffit pas de créer différentes formules, pour lutter contre le chômage, encore faut-il que les principaux concernés notamment les jeunes puissent y accéder ?

- **Perspectives**

- ✓ **Redonner son plein rôle à l'investissement privé**

L'investissement privé devrait prendre le relais de l'investissement public, pour générer une croissance soutenue. Une attention toute particulière devrait être accordée aux petites et moyennes entreprises, agents essentiels de croissance et d'élévation du niveau de l'emploi, sans qu'il ne soit, en aucun cas question de création de situation de rente à leur profit et aux dépens des consommateurs<sup>20</sup>.

- ✓ **Le rôle du capital humain**

Le capital humain est un moteur fondamental de la croissance économique ; l'investissement dans le capital humain est déterminant, pour la création de conditions favorables à la promotion d'un développement durable et de l'emploi<sup>21</sup>. Pour l'Algérie, des questions essentielles sont posées : l'employabilité des ressources humaines qui repose sur le paradigme de l'adéquation de l'offre et de la demande de travail, par la formation appropriée aussi bien des personnes sans emploi que des travailleurs en poste, met en avant les rapports entre le travail et le système d'éducation-formation. Les entreprises doivent être, en mesure de trouver, sur le marché, des demandeurs d'emploi ayant un profil qui puisse répondre à leurs besoins réels. Les questions de la qualité de la formation et de l'adéquation formation-emploi s'avèrent fondamentales, car ces entreprises créatrices de richesses et d'emplois doivent être compétitives. Des emplois décents seront créés lorsque les entreprises et les travailleurs seront capables de s'adapter et d'acquérir de nouvelles possibilités qui s'ouvrent à elles.

- ✓ **Créer des espaces de travail collaboratif**

Créer des espaces de travail collaboratif, en complément des dispositifs utilisés par les décideurs publics, pour mettre en œuvre les politiques de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation, sur les territoires.

## REFERENCES

[1] AKNINE SOUIDI. (R), « *Diffusion de l'esprit d'entreprise à l'aide des dispositifs de soutien aux jeunes entrepreneurs* », Algérie : cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie-Société, 2013

[2] BOUKLIA-HASSANE. (R) et TALAHITE. (F), « *Marché du travail, régulation et croissance, en Algérie* », voir le site : [www.SNDL.dz](http://www.SNDL.dz), 2008

[3] BOUYACOUB. (A), « *Les principales caractéristiques de l'emploi, en Algérie* », voir le site : [www.djarairess.com](http://www.djarairess.com), 2010

[4] CNES, « *Rapport national, sur le développement humain, Algérie 2006* », 2007

[5] Contribution du gouvernement algérien au questionnaire de l'experte indépendante, sur les questions des droits de l'homme et l'extrême pauvreté, portant sur la protection sociale des personnes âgées, janvier 2010

---

<sup>20</sup> Rapport national sur le développement humain, Algérie 2006, CNES, p.71

<sup>21</sup> Idem que 19, mais p.72

[6] FUCHS. (V), « *Le dictionnaire de l'emploi, de l'insertion et de la formation* », Chronique Sociale, Lyon, mars 2011

[7] GAUTIE. (J), « *Les politiques de l'emploi* », Vuibert, 1993

[8] MEBTOUL. (A), « *La politique de l'emploi du gouvernement risque de créer des tensions à terme* », voir le site : [www.algerie-focus.com](http://www.algerie-focus.com), 2011

[9] MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP), « *2<sup>ème</sup> Rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme d'action national en matière de gouvernance* », juillet 2012

[10] MINISTERE DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES, « *Rapport sur l'évolution de l'économie nationale de l'année 2011* », Alger, avril 2012

[11] MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE SECURITE SOCIALE, « *Indicateur Emploi, Activité d'intermédiation* », site web 21 juillet 2013

[12] MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE SECURITE SOCIALE, « *La promotion de l'emploi des jeunes* », disponible sur son site internet, mars 2008

[13] MOUHOUBI. (S), « *Tendance : la politique de l'emploi, en Algérie* », voir le site : [www.ouada-yazid.com](http://www.ouada-yazid.com), 2010

[14] MUSETTE. (S), ISLI. (A), HAMMOUDA. (N), « *Marche du travail et emploi, en Algérie, Elément pour une politique nationale de l'emploi, profil d'un pays* », OIT, 2003

[15] ONS, « *Enquête emploi auprès des ménages 2011* », Collections statistiques n°173, Série S : Statistiques sociales, Alger, juillet 2012

[16] Stratégie de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage, dossier de presse, Alger, mars 2008

[17] XAVIER. (P), BURRET. (A), « *De nouveaux dispositifs accompagnant la création d'entreprise : les espaces de travail collaboratif* », journée de travail- Enseignement, formation et accompagnement dans le champ de l'entrepreneuriat, organisé par l'ESC Chambéry et l'EM Lyon, janvier 2013